

LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

I. Jour 1 - Les risques de crédit :

Introduction :

- Présentations – Tour de table
- Attentes des participants
- Plan de la formation
- Préparation de la demi-journée du vendredi matin, consacrée aux *particularismes locaux* que les participants voudront approfondir (cf. *prérequis*)

1. Définitions :

- Définition générale
- Les différentes opérations bancaires génératrices de risque de crédit
- Notion de défaut

2. L'évaluation du risque au niveau individuel - Critères de mesure :

- L'exposition en cas de défaut (EAD)
- La probabilité de défaut (PD)
- La perte en cas de défaut (LGD)
- La perte attendue ($EL = EAD \times PD \times LGD$)
 - ⇒ **Lien avec la rentabilité attendue**

3. L'approche quantitative du risque de crédit – Notation et modélisation :

i. Modélisation de la PD et notation des contreparties (Entreprises):

- Les Agences de notation internationales
- Les bases de données proposant aussi un module de notation
- Les modèles internes :
 - note *financière*
 - note *économique*
 - le choix de l'échelle de notation
 - le choix de la note finale
 - ⇒ **Correspondance entre notation et PD**
 - ⇒ **Backtesting**



LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

- ii. Notion de scoring (Particuliers):
 - Scores *comportementaux*
 - Construction du questionnaire de score
 - Ajustement du *cut-off*
 - ⇒ **Backtesting** (accuracy ratio)
- iii. Techniques d'atténuation des risques par substitution de la PD :
 - Notion de garantie à première demande
- iv. Modélisation de la LGD et notation des transactions :
 - *Ranking* des créances
 - LGD des dettes seniors (*plain vanilla*)
 - Techniques d'atténuation des risques par diminution de la LGD (*collatéraux*)
 - Modélisation de la LGD dans des cas simples
 - La notation des transactions: estimation de l'EL

4. L'évaluation du risque au niveau portefeuille – L'analyse multicritères :

- i. Les pertes attendues (EL) et les pertes inattendues (UL) :
 - La couverture des pertes inattendues (UL) par le capital réglementaire et par le capital économique
- ii. Les différents éléments de mesure employés :
 - Le nominal
 - L'exposition *brute* (EAD)
 - Les provisions
 - Les pertes
 - La qualité des contreparties (PD moyenne, dispersion des PD)
 - La qualité du portefeuille (EL moyenne, dispersion des EL)
 - Le capital réglementaire (risques pondérés – RWA)
 - Le capital économique
- iii. Les risques de concentrations :
 - individuelles (au niveau Groupe *juridique*, voire par Groupe *informel*)
 - par type de clients (cf. typologie *bâloise*)
 - par secteurs d'activité
 - géographiques

LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

II. Jour 2 – L’approche qualitative du risque de crédit – Modèles de dossiers de crédit (Entreprises) - Travaux pratiques :**1. Approche générale théorique (Matin) :**

- i. Les informations à récupérer de la part du client :
 - Informations réglementaires :
 - statuts
 - actionnariat
 - si Groupe, organigramme social détaillé
 - Informations financières :
 - 3 derniers bilans et comptes de résultats audités
 - 3 derniers bilans et comptes de résultats retraités (si besoin est)
 - décomposition de la dette bancaire tirée (durée, établissements prêteurs,...)
 - décomposition des lignes bancaires disponibles (durée, établissements prêteurs,...)
 - garanties données
 - Business Plan sur 3 ans (prenant en compte le prêt)

- ii. Maquette d’un dossier de crédit standard :
 - Présentation de l’entreprise
 - Caractéristiques et objet du crédit sollicité
 - Analyse financière :
 - analyse des 3 derniers bilans et comptes de résultats (à partir d’agrégats de gestion et de ratios de structure standard)
 - analyse des bilans et comptes de résultats prévisionnels (incluant le crédit sollicité)
 - synthèse *financière*
 - Analyse économique :
 - le secteur (analyse SWOT)
 - les perspectives d’évolution du client dans son secteur (analyse SWOT)
 - La qualité du management
 - Synthèse des différents de risque :
 - risque de crédit
 - risques de marché
 - risque de liquidité
 - risques économiques (produits, clients, fournisseurs)
 - risques juridiques
 - risques de gouvernance

⇒ **Conclusion / recommandations**

2. Etablissement d’un dossier de de crédit (Après-midi) – Exemple concret : ETI :

- i. Mise à disposition des stagiaires des données du dossier :
 - Présentation de l’entreprise
 - Caractéristiques et objet du crédit sollicité
 - Informations réglementaires
 - Informations financières
 - Informations économiques

LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

ii. Analyse du dossier :

- Analyse financière du passé :
- Analyse financière des comptes prévisionnels (*Business Plan*)
- Analyse économique
- Synthèse des différents de risque :

⇒ **Conclusion / recommandations**

III. Jour 3 - La Réglementation bancaire - Bâle 2 et de Bâle 3 :

1. Contexte réglementaire – Les concepts-clés de Bâle 2 et de Bâle 3 :

- Contexte historique
- La transposition des directives du Comité de Bâle dans les réglementations locales
- Les trois piliers de Bâle 2
- De Bâle 2 à Bâle 3

2. Le Pilier 1 – L'exigence de fonds propres :

i. Calcul du Capital Réglementaire :

- risque de crédit
- risque de marché
- risque opérationnel
- formule du *ratio Mc Donough*
- *Tier One* et *Tier Two*

ii. Les trois méthodes de calcul :

- standard
- fondation (IRBF)
- avancée (IRBA)

iii. Le risque de crédit - Le calcul des RWA (en méthode avancée) :

- $RWA = f(PD ; LGD ; M) \times EAD$
- pour le Capital Réglementaire :
 - calcul des RWA opération par opération
 - agrégation par client (PD constante), puis par portefeuille
- fiabilité et qualité des données
- logiciels de calcul des RWA

iv. Le risque de marché :

- la méthode standard
- la méthode interne – notion de VaR

v. Les risques opérationnels :

- les différentes catégories de risques opérationnels (cf. aussi formation 2 – cartographie des risques)
- la méthode standard (SMA)
- la méthode interne (AMA)
 - la collecte des pertes
 - l'auto-évaluation des risques et la surveillance permanente

3. Le Pilier 2 – La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres :



LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

- i. La notion de capital économique :
 - la différence entre capital réglementaire et capital économique
 - ⇒ **Complexité de la notion de capital économique**
- ii. Les trois grandes composantes du Pilier 2 :
 - *Les banques doivent mettre en place un dispositif permettant d'évaluer l'adéquation de leur capital économique à leur profil I de risques et maintenir en permanence le niveau de capital jugé approprié*
 - *Le contrôleur bancaire confronte sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par l'établissement lui-même*
 - *Le contrôleur bancaire exerce une surveillance préventive*
- iii. Les principales conséquences :
 - La volatilité du ratio de solvabilité
 - Le niveau de résilience du ratio de solvabilité
 - La détermination d'un ratio de solvabilité cible
 - La mise en œuvre de ce ratio cible
 - ⇒ **Articulation schématique entre ratio de solvabilité réglementaire, capital économique, ratios cible et effectif**

4. Le Pilier 3 – La *discipline de marché* :

- i. L'évolution de la communication financière des banques :
 - Renforcement du reporting
 - Communication autour de la notion de capital économique
- ii. Les trois principales conséquences du Pilier 3 :
 - Transparence financière
 - Uniformisation internationale des bonnes pratiques bancaires
 - La Réglementation bancaire doit devenir *une puissante source de données de gestion, qui réconcilient les vues risques, comptables et financières*

5. De Bâle 2 à Bâle 3 :

- i. Bâle 2,5 :
 - Dispositif approuvé en juillet 2009, applicable au plus tard le 31 décembre 2011
 - Objectif : renforcer la mesure des risques liés aux titrisations et aux expositions du portefeuille de négociation
- ii. Les principes fondamentaux de Bâle III :
 - Dispositif entré en vigueur en juillet 2010, applicable au plus tard le 31 décembre 2018
 - Trois axes principaux :
 - renforcer le niveau et la qualité des fonds propres
 - plafonner l'effet de levier
 - améliorer la gestion du risque de liquidité
- iii. Renforcer les fonds propres :
 - Augmentation du *Tier One* : **de 4% à 4,5%** + un matelas de sécurité de 2,5% soit **7%**.



LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

- Augmentation, par conséquent, du ratio de solvabilité des banques de **8% à 10,5%** (8% + le coussin de 2,5% relatif au *Tier One*) et non comme l'exigeait Bâle II.

- iv. Plafonnement de l'effet de levier :
 - Définition de l'effet de levier (fonds propres / total des actifs)
 - Plafonds : 3%

- v. La gestion du risque de liquidité :
 - Définition du risque de liquidité
 - Mise en place de deux ratios de liquidité :
 - **le LCR (Liquidity Coverage Ratio)** : les réserves de liquidités doivent rester supérieures aux sorties nettes de trésorerie sur un mois
 - **le NSFR (Net Stable Funding Ratio)** : le montant en financement stable doit rester au montant exigé afin que l'établissement puisse exercer ses activités durant un an dans un contexte de *tensions prolongées*
 - Principes de calcul de ces deux ratios de liquidité (LCR et NSFR)

IV. Jour 4 - La cartographie des risques bancaires :

1. Focus sur les risques opérationnels :

- i. Définition et importance des risques opérationnels :
 - Définition générale
 - Une prise de conscience récente :
 - dérégulation
 - imbrication croissante des acteurs du monde financier
 - augmentation des capitaux manipulés
 - sophistication des produits
 - fraudes avérées
 - Une problématique au cœur du dispositif Bâle II

- ii. Classification bâloise des risques opérationnels en 7 catégories :
 - Fraude interne
 - Fraude externe
 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail
 - Clients, produits et pratiques commerciales
 - Dommages aux actifs corporels
 - Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes
 - Exécution, livraison et gestion des processus



LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

iii. Les objectifs généraux de la mesure du risque opérationnel :

- **Quantifier l'impact financier du risque opérationnel permet une meilleure allocation des ressources pour s'en prémunir**
- Responsabiliser les différents intervenants à la gestion du risque
- Instaurer la culture risque dans l'entreprise.
- Améliorer les prises de décision grâce à une meilleure connaissance de l'ampleur des risques
- Satisfaire les régulateurs et les rassurer grâce à une approche proactive et transparente de la gestion des risques

2. Présentation générale de la cartographie des risques bancaires:

- Définitions :
 - Définition générale d'une cartographie des risques
 - Transcription aux risques opérationnels des Etablissements de crédit
- Objectifs :
 - Passer d'un outil réglementaire à un outil de management
 - Permettre le pilotage des activités par les risques
 - ⇒ **la transformation d'une cartographie en instrument de pilotage des activités par les risques suppose d'avoir une méthodologie et des moyens adaptés à ses ambitions**
- Les différentes dimensions de la cartographie :
 - Quelle méthodologie retenir ?
 - Quel périmètre couvrir ?
 - Comment évaluer les risques ?

3. Le périmètre de la cartographie :

- Se concentrer sur les « **risques majeurs** »:
 - 200 risques de base
 - 20 à 30 risques à piloter en priorité
- Organiser la gouvernance de la filière « Risques »
 - ⇒ **La complexité croissante de la cartographie des risques implique le recours à un dispositif outillé afin de collecter, traiter et distribuer l'information.**

4. L'évaluation des risques :

i. Les grands principes :

- L'évaluation des risques doit tendre vers une **méthode quantitative** permettant de prendre en compte la notion de conformité
- Cette évaluation quantitative offre la possibilité d'une approche « économique » du dispositif de gestion des risques via la mesure de la **rationalité des actions**
- Elle permet d'introduire la notion **d'appétence aux risques**
 - ⇒ **La cartographie des risques doit ainsi devenir un outil de management des entités**



LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

- ii. La décomposition du risque :
 - L'impact, ou la gravité
 - La probabilité d'occurrence
 - La criticité = le niveau de gravité multiplié par la probabilité d'occurrence
 - ⇒ **Ces trois notions sont évaluées selon une échelle propre : pour chaque échelle, il est préférable de choisir un nombre d'intervalles compris entre trois et cinq**
- iii. Les meilleures pratiques d'implantation de la cartographie des risques :
 - Identification et évaluation des risques qui menacent les activités de l'entreprise (par les principaux dirigeants)
 - Détermination de l'appétence aux risques globale de l'entreprise

5. Les deux outils de formalisation de la cartographie des risques :

- i. La fiche de risques (ou base de données des risques) :
 - Présentation du risque
 - Evaluation du risque
 - Analyse du risque
 - Plan d'actions (traitement du risque)
- ii. Les trois différents types de représentation des risques dans une cartographie :
 - Cartographie à double échelle :
 - impact (ou gravité) en abscisse
 - probabilité d'occurrence en ordonnée
 - maximum de 5 qualifications (*nombre d'intervalles*) : nul / faible / moyen / élevé / très élevé
 - utilisation d'un code couleurs
 - Cartographie en radar :
 - choix de 5 à 10 facteurs de risque majeurs - qualifications (*nombre d'intervalles*) : nul / faible / moyen / élevé / très élevé
 - note *continue* (selon granularité à définir) de chaque facteur de risque sur une échelle numérique (par ex. de 0 à 3)
 - utilisation d'un code couleurs
 - Cartographie thématique (la plus détaillée ... mais aussi la plus complexe à élaborer) :
 - organisation, process et systèmes de l'entreprise en abscisse
 - menaces en ordonnée
 - à chaque intersection, qualification de la menace sur une échelle numérique (par ex. note de 0 à 20)
 - utilisation d'un code couleurs
- iii. Conclusion :
 - **Importance de la fiabilité des données**
 - **Importance de l'adéquation du dispositif et des moyens techniques mis en œuvre à l'objectif de pilotage par les risques recherché**

6. Atelier pratique – Ebauche d'une première cartographie des risques de la Banque :

- i. Identification des risques :
 - Liste élargie des risques encourus (*brainstorming*)
 - Evaluation des risques et identification d'une liste réduite des risques majeurs
 - **Selon la classification bâloise des risques opérationnels en 7 catégories**
- ii. Identification des process et systèmes à risque :



LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE

- RH
- Clients, fournisseurs, produits et pratiques commerciales
- Dommages aux actifs corporels
- Exécution, livraison et gestion des processus
- Etc. ... (*brainstorming*)
 - Selon la classification *bâloise* des risques opérationnels en 7 catégories

iii. Construction d'une ébauche de cartographie :

- Cartographie à double échelle
- Cartographie en radar
- Cartographie thématique

V. Jour 5 (Matin) – Les spécificités locales :

1. Examen des dossiers de crédit apportés par les participants :

- i. Quantité et qualité des informations disponibles :
 - Agences de notation
 - Exhaustivité, fiabilité et disponibilité des données financières
 - Exhaustivité, fiabilité et disponibilité des données économiques
- ii. Relations entre filière risque et filière commerciale
- iii. Format des dossiers de crédit :
 - Dossiers *électroniques* vs. dossiers *manuels*
 - Format standard ?
 - Formalisation des conclusions / recommandations
- iv. Gouvernance en matière de prise de décision :
 - Comité de crédit vs. analyse *séquentielle*
 - Délégations de limites

2. Les exigences réglementaires de la BCAA :

- i. Bâle II / Bâle III :
 - Méthode standard vs. méthodes avancées (IRBF, IRBA, AMA)
 - Mises en œuvre des Piliers II et III
 - Inspections
- ii. Cartographie des risques

LES RISQUES DE CREDIT ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE**VI. Jour 5 (Après-midi) – Débriefing / Conclusion :****1. Quizz (et correction)****2. Tour de table :**

- Comment pensez-vous que cette formation modifiera (ou non ...) votre approche de l'analyse des risques de crédit ?
- Comment allez-vous la mettre en œuvre dans vos travaux au quotidien ?
- A-t-elle ou non répondu à vos attentes ?
- Quels en seraient les axes d'amélioration ?
- Etc. ...

3. Evaluation formelle**4. Conclusion :**

- Avec échanges de coordonnées